

Montréal, le 21 janvier 2019

Objet : Nouvelle catégorie d'admission pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Québec et du Canada

Madame,
Monsieur,

À la Faculté de droit de l'Université de Montréal, les candidats et candidates issus des Premières Nations, Inuit et Métis du Québec et du Canada ont maintenant à leur disposition une procédure d'admission destinée à leur assurer un meilleur accès aux études juridiques.

Ainsi, toute personne reconnue membre des Premières Nations ou Inuit au sens de la législation fédérale au moment de la demande d'admission ou, toute personne membre d'une communauté métisse reconnue par une décision de justice, pourrait avoir accès à une des places exclusivement réservées par la Faculté.

L'analyse du dossier se fera à partir d'une lettre de motivation qui doit comporter un maximum de deux pages et rédigées en français dans laquelle, après avoir présenté son parcours personnel et professionnel, le candidat fera part de sa perception des études universitaires et de son intérêt pour le droit.

Cette lettre de motivation sera appuyée par un curriculum vitae et deux lettres de recommandation. Le tout est déposé ou envoyé par la poste avant le **1er avril** au Cabinet du Doyen de la Faculté de droit. De préférence, les lettres de recommandation seraient fournies par un professeur ou un employeur. Ces lettres sont obligatoires pour l'étude du dossier d'admission.

Patrik Maheux
Adjoint à la vice-doyenne aux études et au développement académique
Faculté de droit
Université de Montréal
patrik.maheux@umontreal.ca